DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT-OMER CANTON DE LUMBRES COMMUNE DE LUMBRES

ARRETE MUNICIPAL AUTORISANT L'ORGANISATION D'ACHATS AU DEBALLAGE

Le Maire de LUMBRES,

Vu la Loi du 02 Mars 1982 relative à la décentralisation, Vu l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, Vu l'article L 312-2 du Nouveau Code de Commerce,

Considérant la demande formulée par la SARL Trading El/Rafy Gold, représentée par Monsieur MONTOLIO Raphaël, demeurant 20 Rue de la Villette – Immeuble de Bonnel à 69003 LYON, d'organiser des achats au déballage au Café de la Gare sis 16 Rue François Cousin 62380 LUMBRES reçue le 07/11/2022 et enregistrée sous le n° 21/021.

ARRETE

<u>Article 1</u>: Monsieur Raphaël MONTOLIO est autorisé à organiser des achats au déballage de métaux précieux le **Lundi 5 Décembre 2022**.

Article 2 : Ces achats se dérouleront au Café de la Gare sis 16 Rue François Cousin à Lumbres.

Article 3 : - Madame le Maire,

- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Lumbres, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont l'ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Omer.

Fait à LUMBRES, le 16 Novembre 2022

Le Maire,
JoëHe DELRUE.

WWW. SIBIRS

Acte rendu exécutoire le 1 7 NOV. 2022

Le Maire,

Joëlle DELRUE

Accusé de réception en préfecture 062-216205344-20221116-202221-Al Date de télétransmission : 17/11/2022 Date de réception préfecture : 17/11/2022